

RAPPEL

- Le bac doit être disposé de la façon suivant : **poignée et roues vers le bâtiment** et **ne doit pas** être placé à plus de 1,8 mètres de la rue.
- Pour **2019** la collecte des **ordures** et du **recyclage** se fera en alternance à tous les mercredis, et la collecte des **matières organiques** se fera les jeudis.
- **Dernières** dates des collectes en **2018** :
 - Ordures** : mardi le 18 décembre 2018
 - Recyclage** : mardi le 25 décembre 2018
- **Premières** dates des collectes en **2019** :
 - Ordures** : mercredi le 2 janvier 2019
 - Recyclage** : mercredi le 9 janvier 2019
 - Composte** : jeudi le 10 janvier 2019

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'AUCUNE COLLECTE DE GROS REBUTS NE SERA EFFECTUÉE EN 2019

Vous pouvez consulter sur le site internet de la municipalité des listes plus exhaustives des matières acceptées ou refusées pour les trois collectes.

ORDURES	RECYCLAGE	MATIÈRES ORGANIQUES
Matières acceptées : <ul style="list-style-type: none"> Tous les résidus domestiques qui ne sont pas permis dans la collecte du recyclage et des matières organiques 	Matières acceptées : <ul style="list-style-type: none"> Tous les contenants de verre Tous les contenants de plastiques numéroté 1,2,3,4,5,7 Papier et carton Contenant , papier , canette et bouteille en aluminium, boîte de conserve, bouchons et couvercle 	Matières acceptées : <ul style="list-style-type: none"> Tous les résidus de préparation de repas et tous les restants de table Papier ou carton souillé par des aliments ou servant à emballer des aliments Résidus de jardin Cheveux, poils et plumes Cendres froides (refroidies 72 heures minimum) Litières pour animaux
MATIÈRES REFUSÉES:		
<ul style="list-style-type: none"> Résidus de construction, rénovation et démolition (ex. : céramique, bois traité, tein ou peint, contreplaqué, gypse, gravier, roches, pierres, béton, asphalte, etc.). Matières dangereuses (ex. : matières traitées aux pesticides et aux produits chimiques, huiles usées, peintures, essence, batteries, piles, médicaments et déchets biomédicaux, matériel informatique, etc.). Pneus, carcasses et pièces de véhicules automobiles, terres et sables imbibés d'hydrocarbures. Animaux morts et parties d'animaux. Contenants pressurisées (ex. : bonbonnes de gaz propane, bouteilles d'acétylène, etc.). 		
<p>***TRÈS IMPORTANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES : TOUS LES SACS DE PLASTIQUE, PAPIERS ET BOÎTES CIRÉS OU GLACÉS, PAPIERS ET CARTONS LAMINÉS SONT INTERDITS.***</p>		

Pour les déchets volumineux ou qui sont refusés lors des collectes , vous pouvez vous en départir à La Régie Intermunicipale d'Élimination de Déchets Solides à Cowansville. Pour de plus amples renseignements vous pouvez les contacter au 450-263-2351 ou visiter leur site Internet au www.riedsbm.ca.

Une grande quantité de rebuts sont également acceptées aux Écocentres. Pour de plus amples renseignements vous pouvez visiter leur site Internet au www.mrcbm.ca.

MATIÈRES ACCEPTÉES AUX ÉCOCENTRES	
type de déchets	exemples
matières recyclables	papier, carton, plastique, verre et métal.
appareils électroniques et informatiques	appareil cellulaire ou téléphone conventionnel, téléviseur, imprimante et cartouches d'encre, ordinateur, routeur, caméscope, télécommande, etc.
agrégats	brique, béton, asphalte, roche et gravier.
résidus domestiques dangereux	peinture et apprêt, teinture et vernis, huile, anti-gel, piles, lampe au mercure et fluocompacte ,etc.
bois	branches, bois naturel ou peint, bois de construction, palette etc.
métal	gros électroménagers: poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, lave-vaisselle, etc. Fer, aluminium, ferraille.
matériaux divers	table, chaise, divan, matelas, pneu d'auto, céramique, plâtre, tuile, vinyle, stucco, laine minérale, etc.
feuilles mortes	en vrac, ou dans des sacs de papier seulement.